



# PROCÈS-VERBAL

## AVRIL 2025

---

Le 2 avril 2025 à 18 h 30, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 7 avril 2025 à 19 h 30.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108, avenue Ouellet, le lundi 7<sup>e</sup> jour d'avril 2025 à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS** : Mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, Monsieur Michel Desjardins, conseiller, sous la présidence de M. Bruno Gagné, maire et formant quorum.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

**EST ABSENT** : M. Mathieu Therrien et M. Rémi Laprise

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 3 mars 2025;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
6. Rapports des employés et organismes ;
  - Centre de Plein air suivi des réservations pour 2025;
7. Demande de subvention (don);
  - Relais pour la vie;

- Re-lait Montmagny-L'Islet;
- La ruche, sociofinancement LUPO;

8. Comptes;

9. Voirie;

10. Discussions diverses :

- Nommer un lieu pour les séances du conseil municipal;
- Renouvellement des assurances mai 2025 à mai 2026;
- Demande pour la St-Jean-Baptiste;
- Suivi friperie;
- Appui contre la fermeture de l'école;
- Nivelage de rue ;
- Travaux classe 1-2 et classe 3;
- Balayage de rue;
- Audit 2024;
- Terrain de jeux;
- Suivi FRR2 – argent réservé pour les études;
- Tour télécommunication;
- Exemption de taxes pour le 139 Rang St-Jean;
- Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales;
- Demande de lotissement – rang du Nord;
- Autorisation de paiement;

11. Avis de motions et règlements;

12. Varia;

13. Période de questions;

14. Levée de la séance.

#### **Résolution : 01-04-2025**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2025.**

Une copie du procès-verbal du 3 mars 2025 a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

#### **Résolution : 02-04-2025**

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 3 mars 2025 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à la majorité des conseillers présents.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

#### **5. CORRESPONDANCE**

La greffière-trésorière mentionne que le poste #2 est devenu vacant. Les conseillers ne tiendront pas d'élection partielle. Le poste sera pourvu à l'élection générale du 2 novembre 2025.

#### **6. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

La directrice générale informe les élus que les réservations pour l'année 2025 au Centre de Plein-air Ste-Apolline vont bon train.

#### **7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

##### **Résolution : 19-04-2025 (Appui à la campagne de sociofinancement LUPO)**

ATTENDU QUE Le Sanctuaire de Loup LUPO a pour mission de faire connaître le loup et son rôle au sein de la faune québécoise et canadienne;

ATTENDU QUE la campagne de sociofinancement lancée par LUPO vise à financer soutenir une nouvelle phase de son développement, soit l'achat de deux mini-Pods;

ATTENDU QUE cette initiative contribue positivement à notre milieu;

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'appuyer officiellement la campagne de sociofinancement de LUPO et de faire l'achat de trois forfaits cadeaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **8. COMPTES**

La directrice générale, et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

#### **COMPTES**

<b>Total des salaires du 22 février 2025 au 29 mars 2025</b>	<b><u>22 338.09 \$</u></b>
--	----------------------------

##### **Résolution : 03-04-2025 (Comptes)**

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 127 417.50 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **9. VOIRIE**

Mme Sonia Gagné, directrice-générale et greffière-trésorière fait un résumé des travaux de voirie qui seront à venir pour le printemps 2025.

## **10. DISCUSSIONS DIVERSES**

### **Résolution : 04-04-2025 (Nommer un lieu pour les séances du conseil municipal)**

CONSIDÉRANT QU'une municipalité doit fixer par résolution l'endroit où doit siéger son conseil (art. 145 CM) modification de la résolution 35-11-2023, cette résolution sera annulée;

La municipalité a un service de garde en milieu communautaire au 108- A, avenue Ouellet ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton auront lieu à la salle du conseil situé au 108, avenue Ouellet. Un avis public sera publié pour aviser la population (art. 145.1 CM). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **Résolution : 05-04-2025 (Renouvellement des assurances de la FQM de mai 2025 à mai 2026)**

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance avec la FQM, pour un montant de 33 345.28\$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **Résolution : 06-04-2025 (Programmation de la St-Jean-Baptiste)**

Il est proposé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'autoriser la publication de la programmation de la St-Jean-Baptiste dans le Journal de L'Oie Blanche. Le prix est d'environ 310 \$ plus taxes pour 1/4 de la page, ainsi que de déposer une demande aux célébrations locales et régionales de la fête nationales du Québec dans le volet 1 et les achats nécessaires à l'organisation de cet évènement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **Résolution : 07-04-2025 (Cession d'un immeuble et d'inventaire par Centre d'entraide Familiale de la MRC de Montmagny – ci-après : CEF en faveur de la municipalité)**

QUE la Municipalité acquière gratuitement de CEF l'immeuble qui suit, de même que l'inventaire de la friperie qui y est exploitée :

#### **DÉSIGNATION**

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENT DOUZE (3 770 612), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Adresse : 504, rue Principale, Sainte-Apolline-de-Patton, Québec, G0R 2P0. »

QUE l'acte de cession de l'immeuble et de l'inventaire soit préparé selon le projet préparé par KSA, Avocats, s.e.n.c.r.l.;

D'AUTORISER M. Bruno Gagné, maire et Sonia Gagné, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession, de

même que tout acte, convention, entente ou engagement relatif à ce qui est visé par la présente résolution, le tout suivant les modalités, conditions et termes qu'ils jugeront à propos d'accepter, et avec toutes les modifications de forme et de substance qu'ils jugeront à propos d'y apporter, leur seule signature constituant une preuve concluante et décisive de l'approbation par la Municipalité ;

**Il EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU**

QU'EN plus de tous les autres pouvoirs déjà accordés à M. Bruno Gagné, maire et Sonia Gagné, directrice générale, que ceux-ci soient et ils sont autorisés à signer, exécuter et livrer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte, document, écrit et à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qui peuvent, à leur seule discrétion, être jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 08-04-2025 (Appui contre la fermeture de l'école primaire Ste-Apolline)**

ATTENDU QUE l'école primaire de Sainte-Apolline joue un rôle essentiel dans la vitalité et l'attractivité de la communauté locale;

ATTENDU que la présence d'une école de proximité favorise le développement des enfants dans un environnement sain, sécuritaire et enraciné dans leur milieu de vie;

ATTENDU QUE la fermeture de l'école aurait des impacts majeurs sur la démographie, la vie communautaire, ainsi que l'économie locale;

ATTENDU QUE la ruralité a droit à des services éducatifs de qualité et accessible;

CONSIDÉRANT que lors de la consultation publique qui a eu lieu en avril 2024. Mme Rachel Bégin, directrice générale du Centre de Service Scolaire de la Côte du Sud a mentionné les exigences du nombre d'élève qui doit être de 6 par cycle afin d'assurer le maintien de l'ouverture de l'école de Sainte-Apolline-de-Patton en 2025-2026;

CONSIDÉRANT que les critères sont respectés;

Il est proposé par M. Michel Desjardins et résolu à l'unanimité d'exiger le maintien de l'ouverture de l'École primaire de Sainte-Apolline pour l'année 2025-2026 et demande au conseil d'administration du Centre de service scolaire de la Côte-du-Sud et aux autorités gouvernementales concernés de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa pérennité;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la présente résolution soit transmise au Centre de Services scolaire de la Côte-du-Sud, au député de la circonscription, ainsi qu'au ministère de l'Éducation. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 09-04-2025 (Acceptation du taux horaire de nivelage)**

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la soumission de la Coopérative de Gestion Forestière des Appalaches pour faire le nivelage de rues. Taux horaire d'environ 170,00 \$/heure, et il faut ajouter l'ajustement de carburant, plus les taxes applicables. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 10-04-2025 (Budget de voirie, entretien régulière classe 1, 2 et 3)**

Il est proposé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU qu'un budget de 70,346\$ soit réservé dans le budget 2025 des travaux d'entretien régulier pour les chemins de classe 1 et 2, et un montant de 65,756\$ pour l'entretien régulier des chemins de classe 3. Les travaux d'entretien à réaliser sont : le nivelage des routes, l'ajout de gravier, le creusage de fossés, le balayage des rues, etc. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 11-04-2025 (Soumission balais de rue)**

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Les entreprises Denis Leblanc, pour faire le balayage de rues. Taux 130,00 \$/heure, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 12-04-2025 (Audit 2024)**

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de mandater la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., pour faire la vérification des livres comptables de la municipalité pour l'année 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 13-04-2025 (Ouverture de poste)**

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'afficher les deux postes d'animateurs de terrain de jeux.

D'autoriser les animateurs du terrain de jeux à suivre la formation des moniteurs pour le Camp de Jour, le coût de la formation sera défrayé par la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers des conseillers présents.

**Résolution : 14-04-2025 (Dépôt d'une demande au FRR-volet 2 (pacte Rural) étude pour Église)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a élaboré un projet d'étude pour le bâtiment et le site de l'église de Sainte-Apolline-de-Patton;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 2 régional (Pacte rural) ;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard et résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton mandate comme représentante, Sonia Gagné pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural). Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 15-04-2025 (Tour de télécommunication : modification du lot)**

CONSIDÉRANT que le projet de TELUS vise à améliorer la couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

CONSIDÉRANT que TELUS compte déployer un site de télécommunications, composé d'un support d'antennes (la tour) de 76 mètres de hauteur avec des antennes au sommet et un abri d'équipements au sol;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population à recevoir un tel service dans la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

CONSIDÉRANT qu'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) régit les télécommunications au Canada et que cette dernière exige aux promoteurs de services de télécommunications de consulter la population locale préalablement à la construction de tout nouveau site de télécommunications;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a déjà approuvé le projet de TELUS et qu'il y a une modification au projet et à la résolution 22-09-2024;

Le projet TELUS sera sur le lot 3 770 414;

TELUS prévoit un démantèlement de la tour existante d'Xplore afin de construire une nouvelle tour de 76 mètres, similaire à celle initialement prévue sur le terrain adjacent.

Il est proposé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU : d'autoriser TELUS à continuer le projet et à construire la tour sur le lot 3 770 414. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 16-04-2025 (Crédit de taxes pour le matricule 2983 31 5353, Sanctuaire de Loup LUPO)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU D'APPLIQUER un crédit de 642.64 \$ au 139 rang St-Jean qui est le Sanctuaire de Loups Lupo. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 17-04-2025 (Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 148,000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Michel Desjardins, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Entretien des routes locales. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 18-04-2025 (Demande de permis de lotissement / rang du Nord / lots originaux 4 498 290 et 4 498 291 du cadastre du Québec avec création d'une rue privée / lot projeté 6 658 546)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 6 novembre 2024 une demande de permis de lotissement de la part de M. Simon-Pierre Beaulieu, arpenteur-géomètre pour Arpentage ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de lotissement a pour but de remplacer le lot original 4 498 290 et 4 498 291 et de créer trois (3) nouveaux lots 6 658 544, 6 658 545 et 6 658 546 du cadastre du

Québec tel que montré sur le plan cadastral daté du 29 octobre 2024 portant le no de minute 840;

CONSIDÉRANT QU le lot projeté 6 658 546 sera une nouvelle rue privée ayant une largeur de 12, 19 mètres et que cette nouvelle rue privée sans issus finira en virée;

De préciser que la Municipalité n'est pas responsable de cette rue privée et qu'il est de la responsabilité du ou des propriétaire(s) qui l'utilisent d'en faire l'entretien;

Que cette rue privée puisse avoir une capacité de permettre la circulation de véhicule lourd tel qu'un camion de pompier;

Que la largeur de la rue privée (partie carrossable) soit adéquate pour l'accès aux services d'urgences, et ce, en tout temps;

Que la rue privée soit dégagée en hauteur (minimum de cinq (5) mètres en tout lieu ;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser la demande de lotissement pour but de remplacer le lot original 4 498 290 et 4 498 291 et de créer trois (3) nouveaux lots 6 658 544, 6 658 545 et 6 658 546 du cadastre du Québec tel que montré sur le plan cadastral daté du 29 octobre 2024 portant le no de minute 840. Adoptée à l'unanimité des conseillers des conseillers présents.

**Résolution : 20-04-2025 (Autorisation de paiement)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'autoriser Mme Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière a effectué le paiement à Mme Julie-Pier Langlois, première-répondante, pour le numéro 13 au montant de 168.04 \$ pour le remboursement de déplacement pour une formation PR. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Mme Dominique Bernard demande de s'abstenir de voter pour cette prise de décision.**

**11. AVIS DE MOTIONS ET RÉGLEMENTS**

**12. VARIA**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution : 21-04-2025 (Levée de la séance)**

Il est 20 h 12. Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

Bruno Gagné, maire

---

Sonia Gagné, DG et Greffière-Très.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---